

Dossier n° : 31719150
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées
Organisme : DREAL NA/SPN/DBEC
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 03/06/2026 18:02

Identité du demandeur

Email : morgane.curial@cevennes-energy.com
Civilité :
Nom : CURIAL
Prénom : Morgane

Formulaire

La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'échanger avec le service instructeur en charge de la réglementation espèces protégées
- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services instructeurs.

Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom du projet

Céret Agrivoltaïque cerise

Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?

66 – Pyrénées-Orientales

Activité principale

Production énergie renouvelable - Photovoltaïque

Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?

Oui

Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?

Oui

Après mises en oeuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?

Non communiqué

1. Porteur de projet

Le demandeur est...

une personne morale

Numéro de SIRET

SIRET : 88759612000014

SIRET du siège social : 88759612000014

Dénomination : CEVENNES ENERGY

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

Capital social : 50 000 €

Libellé NAF : Ingénierie, études techniques

Code NAF : 71.12B

Date de création : 22 juin 2020

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 3 à 5 salariés

Code effectif : 02

Adresse : CEVENNES ENERGY

630 CHEMIN DU BOURGUET

30480 CENDRAS
FRANCE

Adresse

630 Chemin du Bourguet 30480 Cendras

Code INSEE :

30077

Code Postal :

30480

Département :

30 – Gard

Nom du représentant

CURIAL

Prénom du représentant

Morgane

Qualité du représentant

Cheffe de projet

Numéro de téléphone de contact

07 49 18 34 75

Adresse mail de contact

morgane.curial@cevennes-energy.com

2. Description du projet

Description synthétique du projet

Le projet consiste en la création d'une installation agrivoltaïque dynamique sur la commune de Céret (Pyrénées-Orientales). Développée par notre société, cette infrastructure s'implante sur des parcelles exploitées par la société EARL Alma – Domaine Bellevue, qui souhaite débiter une culture de cerisiers.

L'aménagement prévoit l'installation de structures agrivoltaïques sur une surface couverte d'environ 3,1 ha, répartie en deux zones de pilotage distinctes et comprenant au total 306 poteaux. Une zone témoin sans panneaux de 0,24 ha est préservée afin de permettre le suivi et la comparaison agronomique du verger. Sur le plan de l'insertion environnementale, la parcelle séparant les deux zones de pilotage est définie comme une zone d'évitement strict.

L'infrastructure technique (hauteur maximale de 3,8 m) utilisera des trackers avec technologie slewdrive ancrés via des pieux battus.

L'objectif de cette installation est d'offrir une protection à la culture sous-jacente face au changement climatique et aux aléas (pluie, gel, ravageurs via la pose de filets), tout en optimisant la gestion des besoins en irrigation du verger.

Le projet se situe au niveau...

d'une ou plusieurs communes

Nom de la commune

Céret (66400)

Code Postal :

66400

Département :

66 – Pyrénées-Orientales

Cartographie du projet

- Parcelle n° 87 - Feuille 000 AS - 23415 m² – commune 66049
- Parcelle n° 80 - Feuille 000 AS - 24491 m² – commune 66049
- Parcelle n° 131 - Feuille 000 AS - 2550 m² – commune 66049
- Parcelle n° 83 - Feuille 000 AS - 20431 m² – commune 66049
- Une ligne longue de 549,1 m
- Une ligne longue de 596,0 m
- Une ligne longue de 190,6 m
- Une ligne longue de 506,0 m

Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?

Ne sait pas encore

3. Période de l'opération

Date de début d'intervention

Non communiqué

Date de fin d'intervention

Non communiqué

Date de mise en service

Non communiqué

Durée de la dérogation

Non communiqué

4. Pièces jointes

PJ

- Sommaire explicatif.pdf
- Annexe 10 - Pré-diagnostic environnemental d'un parc agrivoltaïque - Céret.pdf
- premiere_demande_complement.pdf
- 250645 - Cas par cas - compléments - Céret.pdf
- Plan-de-masse_V2.pdf

Messagerie

Email automatique, 03/06/2026 18:02

[Dossier n° 31719150, Céret Agrivoltaïque cerise, (Réglementation relative aux Espèces Protégées)] Bonjour, Votre dossier n° 31719150 pour le projet Céret Agrivoltaïque cerise a bien été transmis au service instructeur (DREAL Occitanie). Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications. Vous serez informé dès qu'il passera en instruction. Cordialement, DREAL Occitanie